



ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 115-2021/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Trésorier	1
DFI	1
JONC	1
Archive NC	1
IGPS	1

DÉLIBÉRATION

déclarant le caractère d'utilité publique des dépenses effectuées par l'association Pass Citoyen avec les subventions versées par la province Sud et ayant donné lieu à une déclaration en gestion de fait

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le jugement de la chambre territoriale des comptes n° 18/01 du 14 mai 2018 et l'arrêt de la Cour des comptes n° 2020-0238 du 27 février 2020 ;

Vu le compte de gestion de fait transmis par le procureur financier de la chambre territoriale des comptes par courrier du 17 novembre 2021 ;

Vu le rapport n° 144999-2021/1-ACTS/DAJI du 22 novembre 2021,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 1^{ER} DECEMBRE 2021, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Sont déclarées d'utilité publique les dépenses effectuées par l'association Pass Citoyen avec les subventions versées par la province Sud de mai 2011 à décembre 2013, dont le montant s'élevait à cent trente millions huit-cent mille (130 800 000) francs CFP, et ayant donné lieu à une déclaration en gestion de fait.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.